

ACTION URGENTE

ARABIE SAOUDITE. UN PRISONNIER D'OPINION A BESOIN DE SOINS

Le prisonnier d'opinion Mohammed Saleh al Bajady, détenu au secret depuis le 19 septembre 2012, a finalement pu recevoir la visite de sa famille le 7 juillet dernier. Il a mené une grève de la faim pendant plus de neuf mois, durant lesquels il a subi des mauvais traitements. Il risque encore d'être victime d'autres sévices et il a besoin de soins médicaux de toute urgence.

Mohammed Saleh al Bajady, 36 ans, a été autorisé à recevoir la visite de sa famille à la prison d'Al Hair le 7 juillet 2013, au bout de près de 10 mois de détention au secret, dont il a passé la majeure partie à l'isolement, menant une grève de la faim pour protester contre l'injustice de son procès et de son emprisonnement. Pendant des mois, sa famille a demandé aux autorités la possibilité de lui rendre visite.

D'après ses proches, Mohammed Saleh al Bajady a perdu beaucoup de poids et se plaint de douleurs à l'estomac qui, selon lui, sont dues au fait d'avoir été nourri de force par intraveineuse pendant plus de sept mois. Les autorités de la prison l'ont maintenu en détention à l'isolement pour le punir de sa grève de la faim. Cet homme affirme ne pas avoir reçu de soins médicaux adaptés malgré ses nombreuses demandes. Une fois, des agents de sécurité masqués l'auraient fait sortir de sa cellule en même temps que quelques autres prisonniers et les auraient obligés à passer deux jours sur le sol, les yeux bandés. Lorsque Mohammed Saleh al Bajady est retourné dans sa cellule, ses effets personnels avaient disparu.

Cet homme a été arrêté le 21 mars 2011 à Buraydah, au nord de Riyadh, la capitale du pays. Il n'a pas eu droit à un avocat lors de son procès devant le Tribunal pénal spécial de Riyadh, qui s'est tenu d'août 2011 à avril 2012. Il a été déclaré coupable d'avoir participé à la création d'une organisation non autorisée, entaché l'image de l'État au travers des médias, encouragé les familles de prisonniers politiques à manifester et à organiser des sit-in, contesté l'indépendance du pouvoir judiciaire et possédé des livres interdits, et a été condamné à quatre ans de prison et à une interdiction de voyager subséquente pendant cinq ans. Néanmoins, certains militants pensent que Mohammed Saleh al Bajady a été incarcéré uniquement pour avoir dénoncé des atteintes aux droits humains dans les prisons et centres de détention saoudiens, et pour avoir aidé de nombreuses familles de personnes détenues sans inculpation à porter plainte contre le ministère de l'Intérieur.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à abandonner toutes les charges retenues contre Mohammed Saleh al Bajady et à le libérer immédiatement et sans condition car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion ;
- priez-les instamment d'autoriser sans délai cet homme à s'entretenir régulièrement avec l'avocat de son choix et à bénéficier de tous les soins médicaux nécessaires ;
- exhortez-les à mettre fin à sa détention à l'isolement et à toutes les autres mesures prises pour le punir d'avoir mené une grève de la faim.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 22 AOÛT 2013 À :

Roi d'Arabie saoudite
King Abdullah bin Abdul Aziz Al Saud
The Custodian of the two Holy Mosques
Office of His Majesty the King
Royal Court, Riyadh, Arabie saoudite
Fax (via le ministère de l'Intérieur) :
+966 1 403 3125 (merci de vous
montrer persévérant-e)
Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,*
(Votre Majesté, dans le corps du texte)

Ministre de la Justice
Shaykh Dr Mohammed bin Abdulkareem
Al-Issa
Ministry of Justice, University Street
Riyadh 11137, Arabie saoudite
Fax : + 966 1 401 1741 / +966 1 402
0311
Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Ministre,

Copies à :
Ministre de l'Intérieur
Prince Mohammed bin Naif bin Abdul
Aziz Al Saud
Ministry of the Interior, P.O. Box 2933
Airport Road, Riyadh 11134
Arabie saoudite
Fax : +966 1 403 3125 (merci de vous
montrer persévérant-e)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays (adresse/s à compléter) :
nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 91/11.
Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/010/2012/fr>.

AMNESTY
INTERNATIONAL



ACTION URGENTE

ARABIE SAOUDITE. UN PRISONNIER D'OPINION A BESOIN DE SOINS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les autorités saoudiennes ont récemment lancé une campagne de persécution de grande ampleur à l'encontre des défenseurs des droits humains, en engageant des poursuites judiciaires contre eux et en adoptant des mesures arbitraires, telles que l'interdiction de voyager. Sont particulièrement pris pour cible les militants qui utilisent le système judiciaire pour obtenir justice dans des affaires de violations des droits humains imputables au ministère de l'Intérieur et aux forces de sécurité, ainsi que ceux qui critiquent les failles des institutions nationales. Les membres de l'Association saoudienne des droits civils et politiques (ACPRA), fondée en octobre 2009, souffrent particulièrement de cette répression. Cette organisation signale des atteintes aux droits humains et aide de nombreuses familles de personnes détenues sans inculpation à se retourner contre le ministère de l'Intérieur devant le Tribunal des plaintes, une juridiction administrative chargée d'examiner les plaintes déposées contre l'État et les services publics.

Mohammed Saleh al Bajady, co-fondateur de l'ACPRA, a été incarcéré arbitrairement et détenu au secret sans inculpation à plusieurs reprises depuis 2007 pour avoir aidé des familles de détenus. Au cours des dix dernières années, les autorités ont placé un grand nombre d'individus en détention – plusieurs milliers d'après certaines informations – sans inculpation ni jugement, au nom de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme. Certains ont été relâchés au bout de quelques jours, d'autres ont été inculpés d'infractions relatives à la sécurité formulées en termes vagues et jugés à huis clos devant des tribunaux spéciaux, d'autres encore semblent avoir été victimes de disparition forcée. Mohammed Saleh al Bajady a également dénoncé des atteintes aux droits humains commises dans les prisons et centres de détention du pays. En décembre 2010, il a recueilli et communiqué des informations sur les actes de torture et l'exécution extrajudiciaire dont a été victime un Yéménite au centre de détention de Tarafiyah, à Qasim.

Mohammed Saleh al Bajady a été interpellé à Buraydah, dans la province de Qasim, dans l'après-midi du 21 mars 2011. La veille, il avait marché avec des familles de détenus jusqu'au ministère de l'Intérieur. Des agents en uniforme et des hommes masqués habillés en civil – membres supposés du Service des renseignements généraux, qui dépend du ministère de l'Intérieur – l'ont amené chez lui et, selon des sources sur place, ont confisqué des livres, certains documents et des ordinateurs portables. Ils se sont ensuite rendus sur son lieu de travail où ils confisqué d'autres livres, documents et ordinateurs. Ils ont également filmé l'intérieur de sa maison et de son bureau.

Tout au long de la détention de Mohammed Saleh al Bajady, ses avocats n'ont pas été autorisés à entrer en contact avec lui et ont été informés que leur droit de le représenter n'était pas reconnu par le tribunal. Ils n'ont pas pu assister aux audiences, qui ont débuté en août 2011, bien qu'ils aient attendu des heures devant le tribunal. Le jour du verdict, des militaires en uniforme étaient présents, ainsi qu'un représentant de la Commission nationale des droits humains, mais la date de l'audience n'avait été communiquée ni à la famille, ni aux avocats du prévenu.

Bien que les charges retenues contre Mohammed Saleh al Bajady et le verdict n'aient pas été rendus publics, on sait d'après des lettres écrites de sa main que le 10 avril 2012, le Tribunal pénal spécial de Riyadh, créé pour examiner les affaires liées au terrorisme et aux questions de sécurité, l'a condamné à quatre ans de prison et à une interdiction de voyager subséquente de cinq ans.

En mars et juin 2013, deux de ses avocats, Mohammad al Qahtani et Abdulkareem al Khoder, ont été déclarés coupables d'infractions similaires et sanctionnés respectivement de 11 et huit ans d'emprisonnement ainsi que d'une interdiction de voyager subséquente. Son troisième avocat, Fowzan al Harbi, fait l'objet d'une enquête. Abdulaziz al Hussan, qui représente Mohammad al Qahtani, a dû quitter le pays après avoir été questionné juste après avoir évoqué les conditions de détention de son client sur Twitter. Abdulaziz al Shubaily, l'avocat d'Abdulkareem al Khoder, fait lui aussi l'objet d'une enquête pour avoir insulté un agent de sécurité le jour où son client a été condamné. Tous ces hommes sont des cofondateurs et des membres actifs de l'ACPRA.

Nom : Mohammed Saleh al Bajady

Homme

Action complémentaire sur l'AU 91/11, MDE 23/025/2013, 11 juillet 2012

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

